

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL. 26 JUIN 1897

SOMMAIRE

TEXTE.—A bâtons rompus, par G.-P. Labat.—Petite poste en famille.—Poésie : Phosographie, par A. Lellis.—Chronique européenne, par Rodolphe Brunet.—Sympathie, par Enéri.—L'amour craintif, par F. Picard.—Fleur-des-Prés, par Firmin Picard.—Le dévouement, par P. Calmet.—Quelques fleurs de souvenir, par J.-E. R.—Mariage au Congo (avec gravure).—Poésie : La rançon des baisers, par J. Rameau.—Nos gravures.—L'Été, par Mme Marie-Louise Bergeron.—Page d'album : Musique pour piano.—Chœur du Gesù à Saint-Hyacinthe, par A. C.—Pour elles.—La banquette Ville-Marie.—La mode.—Récréation en famille.—Théâtres.—Primes du mois de mai.—Feuilletons : Un drame au Labrador, par le Dr Eugène Dick.—La veuve du garde, par R. de Navery.

GRAVURES.—Portraits des nouveaux cardinaux : Le cardinal Labouré, archevêque de Rennes ; Le cardinal Coullié, archevêque de Lyon ; Le cardinal Sourrieu, archevêque de Rouen.—Un mariage princier : Le prince François-Joseph de Battenberg ; La princesse Anna de Montenegro.—A travers le Canada : Partie de plaisir au lac Mégantic ; Dîner au chantier (lac Mégantic).—Beaux-Arts : L'amour craintif.—Page d'album : Musique pour piano.—Gravure de mode.—Devinette.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT CINQUANTE-SEPTIÈME TIRAGE

Le cent cinquante-septième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de JUIN), aura lieu le samedi, 3 JUILLET, à deux heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 42, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.

A BATONS ROMPUS

Comme un coq qui secoue ses plumes après un temps de pluie—et vous savez s'il en est tombé,—ce qui a fait dire à un malheureux bipède échappé de la Longue-Pointe : "Aujourd'hui est encore *pluvieux* qu'hier," moi aussi je secoue, aux premiers rayons du soleil de l'été, ma plume depuis longtemps paresseuse et engourdie. Puissent ces rayons de l'été, pâles et blêmes comme les joues d'un anémique, prendre un peu de force, réchauffer la nature, parfumer nos fleurs, faire mûrir nos fruits et nos récoltes, et, dans ce temps de jubilation universelle, briser la glace qui semble exister entre les éléments, et faire

dire aux lecteurs : Ah ! finissez donc, vous nous faites suer !

* *

Eh bien ! non lecteurs, je ne veux pas vous faire suer, mais je veux vous faire... rôtir. Ce qui m'en a rappelé l'idée, c'est la mort, ou plutôt la crémation de feu M. Molson.

En effet, j'ai déjà traité ce sujet à plusieurs reprises, et comme ce n'est pas un mauvais sujet,—il n'y a que de bons sujets en ce temps jubilaire—je vais y revenir. Et d'abord, comme les lois de l'Église catholique défendent la crémation, je tiens à vous dire que je ne veux pas me mettre en opposition avec la mère de mon âme, et que je veux seulement traiter le sujet au point de vue humanitaire, scientifique, hygiénique et légal.

* *

Oui, je suis partisan de la crémation, et je la crois appelée à une très grande utilité, mais voici comment. Et d'abord, après la dissection obligatoire de tous les cadavres. Ah ! ici, je vous entends vous récrier.

Et pourquoi pas la dissection obligatoire ? Est-ce que déjà on n'ouvre pas les cadavres pour les embaumer ? Est-ce qu'on n'ouvre pas la poitrine de quelques grands personnages pour conserver leur cœur dans des urnes en or ? Est-ce qu'on ne fend pas, à coups de maillet, la tête de quelques privilégiés pour connaître la pesanteur de leur cerveau ?

Donc, puisque c'est une dissection *en détail*, je me demande pourquoi on ne la ferait pas *en gros*.

* *

Et pourquoi, me demanderez-vous, cette autopsie ?

1. Parce que les maladies organiques étant presque toutes héréditaires dans les familles, le médecin pourra les soigner plus sûrement chez les descendants ;

2. Parce que le médecin pourra s'assurer si la prescription était en raison de la maladie ;

3. Parce que la justice pourra s'assurer s'il y a eu empoisonnement.

4. Enfin, parce qu'on n'entertera plus de gens... *ricants*.

Toutes ces raisons là, je crois, sont en faveur d'une autopsie obligatoire.

* *

Après tous ces préliminaires qui ressemblent pas mal à un menu de restaurant, arrivons au... rôtir. C'est de la crémation que je veux parler. Et pourquoi la crémation après l'autopsie ?

1. Parce que vous n'aurez plus de charniers humains, cette fabrique de microbes qui infestent et assassinent le monde, l'humanité ;

2. Parce que vous n'aurez plus de cimetières d'où les exhalaisons malsaines et les eaux pluviales empoisonnent les vivants ;

3. Parce qu'enfin vous pourrez conserver, dans un musée de famille ou dans la crypte des églises, les cendres de vos chers disparus.

Donc, à tous ces points de vue, autopsie et crémation obligatoire.

* *

Encore une mort occasionnée chez un dentiste de Kingston, par l'inhalation du chloroforme. Comme j'en ai beaucoup vu de ces morts-là—hélas ! trop—et comme je voudrais que mes *bâtons* fussent quelquefois utiles ; je me demande pourquoi on ne ferait pas sortir l'article de loi suivant :

"Tout dentiste ne pourra se servir du chloroforme, qu'autant que la personne qui veut se faire chloroformer lui présentera un certificat de médecin, attestant, après examen et auscultation qu'elle peut supporter l'anesthésie."

Ceci dit sans avoir de dents ni pour ni contre le noble corps de ceux qui brisent les *couronnes* de nos *palais*.

* *

Si l'autopsie obligatoire était décrétée d'urgence, comme l'est parfois l'examen médico-légal, on découvrirait bien souvent des morts dues au crime et que

l'on met trop facilement sur le compte de la mort naturelle.

Ce mot médico-légal vient de me rappeler un suicide que l'on me permettra de qualifier de mystérieux.

Ainsi, dernièrement, une jeune fille, une étrangère, domestique dans une maison, est trouvée morte dans son lit, ayant à côté d'elle deux revolvers dont l'un, au dire de la justice, a servi à perpétrer le suicide de la dite jeune fille, plus une bouteille de poison trouvée à côté des revolvers. Cela m'a paru tellement étrange, que l'axiome de droit : "qui veut trop prouver ne prouve rien," m'a fait faire cette variante : "qui veut trop prouver le suicide ne prouve pas le suicide."

En effet, n'a-t-on pas vu souvent des meurtriers assassiner leur victime et s'arranger de manière par la corde ou le pistolet—je ne parle pas de ceux qu'on envoie à l'eau pour faire croire qu'ils se sont noyés volontairement, comme Hooper le voulait faire de sa femme, par exemple—de manière, dis-je, à ce que la corde ou le pistolet soient arrangés pour faire croire au suicide ?

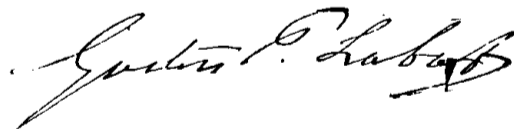
Autrefois cela était possible, mais aujourd'hui, en France, la science arrive à prouver si le coup de pistolet ou le nœud coulant sont l'œuvre d'une main meurtrière ou de la victime. Or, dans le cas qui nous occupe, je ne sache rien qu'on ait fait de cela, soit examen médico-légal, ce qui aurait eu grandement sa raison d'être, soit autopsie.

Eh non ! on va au plus court, on constate simplement un suicide, sans s'occuper du decorum de la mise en scène, sans chercher si un étranger est entré dans la maison, et, après outrage, a tué sa victime. La chose étant dans le domaine des choses possibles, surtout pour un frondeur comme moi, je demande pardon à la justice, que je respecte en tout et pour tout, de soulever le coin du voile de ce suicide... fort mystérieux.

Et puis, ce qui me porte à croire qu'il n'y a pas eu de suicide, c'est que, généralement, la femme a peur des armes à feu et, quand elle se suicide, elle pousse la coquetterie jusqu'à ne pas vouloir se défigurer—la statistique est là—et voilà : elle choisit toujours la corde... le poison... la noyade... l'asphyxie... Voilà pourquoi la bouteille de poison et les deux revolvers sont mon cauchemar.

Comme nous sommes en pleine fêtes jubilaires, je ne puis résister au désir de faire connaître au lecteur le motto que j'ai lu chez un chantre catholique Irlandais, marié à une Canadienne. Comme il vaut son pesant d'or et qu'il le chantait en dansant une gigue, chacun pourra voir jusqu'où peut mener la jubilation. Voici le motto chanté sur un air d'église :

Exultate Fils d'Erin
Jubilate canadiens,
Salve, Salve, Salve Regina !
Salve, Salve, Salve Victoria.



PETITE POSTE EN FAMILLE

Georgine B.—Elle est toujours *aimée* des lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ, cette plume n'écrivant que ce que dicte le cœur. Et le *personnage* paraîtra aussitôt que possible.

Mlle Marie Aym.—Comment pourrez-vous pardonner cet oubli incompréhensible de la Petite Poste ?—Parmi ces "convives ailés," vraiment, on ne sait "lequel prendre !" Soyez sûre, Mademoiselle, que tous prendront leur volée : il ne faut qu'un peu de temps.

Arthur de B.—Vous avez un talent que plus d'un vous enviera—et vous en êtes responsable.—Vous ne pouvez l'enfourer ! ce serait un crime envers la société. Khirma paraîtra bientôt.

Georges-J. F., Côteau-du-Lac.—Ce n'est vraiment pas trop mal pour douze ans : et si notre journal servait à la politique, nous insérerions.